



PROJET TEMPUS ISLAH  
*Instruments de Support au Marché de l'Emploi  
et à l'Enseignement Supérieur*



# Livrable WP 2.1 : Rapport de background – Maroc



530716-TEMPUS-1-2012-1-IT-TEMPUS-SMHES

## **Introduction**

Le présent rapport de background a été réalisé par les fonctionnaires du Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres en collaboration avec AlmaLaurea, en guise de diagnostic ayant pour objectif d'illustrer l'état de l'art relatif aux outils d'assurance qualité et de suivi des lauréats marocains.

Les informations y contenues ont été utilisées par ailleurs par les équipes techniques en charge du projet ISLAH dans la mise en place des enquêtes sur le profil et l'insertion professionnelle des lauréats, deux parmi les activités principales du projet.

Les contraintes légales relatives au traitement des données personnelles des lauréats ont été également analysées afin d'identifier des solutions garantissant le transfert et l'exploitation des données personnelles dans le respect de la normative nationale en vigueur.

### **A. Objectif:**

Le suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire s'inscrit dans le cadre de l'évaluation du rendement externe du système de l'enseignement supérieur universitaire par des indicateurs fiables. Il a comme objectif d'analyser la situation des lauréats sur le marché du travail, le degré de satisfaction de ces lauréats vis-à-vis de leur formation, les moyens utilisés pour la recherche du travail, les secteurs de recrutement, les conditions d'insertion, les causes du chômage, la durée de recherche de l'emploi, l'adéquation des formations aux besoins du marché de travail....etc....

### **B. États des lieux des dispositifs de suivi de l'insertion**

Dans la continuité des projets visant à améliorer l'employabilité, un ensemble de moyens humains et matériels a été mis en place. Chaque université à elle seule dispose d'une cellule composée d'une ou plusieurs personnes dédiées au suivi de l'insertion. De part la banque de données, l'ensemble de ces cellules fournissent aussi des supports documentaires quasi-réels qui interviennent notamment dans la planification des politiques de formations. Elles réalisent aussi des études et des enquêtes portant sur l'insertion professionnelle des diplômés, analysent et diffusent les statistiques afin de répondre à toutes les demandes.

L'intervention de la Division de la Programmation dans le processus de réforme consiste à :

- ❖ **Accompagner les universités dans la réalisation des enquêtes sur l'insertion professionnelle de leurs diplômés par :**

- ✓ L'élaboration des bases de sondage.
- ✓ La préparation des échantillons.
- ✓ La conception des questionnaires.

❖ **Etude et analyse des rapports et résultats des enquêtes sur l'insertion professionnelle réalisées par les universités.**

Cette tâche consiste à exploiter les différents résultats et rapports relatifs aux enquêtes d'insertion réalisées par chaque université. Elle concerne :

- ✓ La réception des rapports des études d'insertion réalisées par les universités
- ✓ L'étude et l'analyse des documents reçus
- ✓ La formulation de remarques et de recommandations.

❖ **Elaboration des rapports sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire au niveau national**

Cette étape a comme objectif principal l'élaboration d'un rapport de synthèse des différents indicateurs et résultats sur l'insertion au niveau national, ainsi que les remarques, les conclusions et les recommandations suite à l'analyse de ces résultats. Ce rapport traite les points suivants :

- ✓ Synthèse des différents résultats et indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire au niveau national.
- ✓ L'étude et l'analyse des résultats et indicateurs.
- ✓ Remarques, conclusions et recommandations pour atteindre les objectifs tracés par le département de l'enseignement supérieur concernant l'insertion professionnelle et l'adéquation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur universitaire à la demande économique.

❖ **Participation au suivi des études sur l'insertion professionnelle des diplômés et le marché du travail, lancées par les autres départements :**

- ✓ Le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales.
- ✓ Le Haut-Commissariat au Plan (HCP)
- ✓ La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
- ✓ Ainsi que d'autres départements rattachés à l'ensemble des ministères.

**Cette participation se traduit par :**

- ✓ L'analyse et l'étude des rapports de phases de ces études ;
- ✓ Formulation de remarques et de recommandations.

## **C. Indicateurs de suivi de l'insertion des diplômés :**

L'analyse des résultats de l'enquête se fait à travers plusieurs indicateurs :

- ✓ Taux de poursuite d'études
- ✓ Taux d'insertion
- ✓ Taux de chômage
- ✓ Adéquation de la formation à l'emploi

## **D. Méthodologie de l'étude de suivi de l'insertion des diplômés**

Deux phases sont à distinguer :

1. Une analyse statistique exhaustive qui concerne tous les diplômés. Cette analyse découle de l'exploitation des données statistiques dont dispose l'établissement universitaires. Elle vise à élaborer des indicateurs pertinents (taux de diplomation global et par champs disciplinaire, taux de féminité des diplômés, part des ruraux, etc...)
2. Une enquête auprès d'un échantillon représentatif des lauréats concernant leur situation sur le marché du travail. L'outil d'investigation de cette enquête est un questionnaire dont les items sont à même de donner des réponses relatives au sentiment et au degré de satisfaction des lauréats vis-à-vis de leurs formations et des informations sur l'insertion professionnelle des diplômés.

### **Démarche de l'étude :**

#### **1. Population cible**

La population cible est constituée de tous les diplômés de l'établissement concerné d'une année donnée.

#### **2. Méthodologie de l'enquête :**

##### ***✓ Méthode d'échantillonnage***

Pour cette étude, nous proposons un tirage aléatoire stratifié. Deux critères de stratification sont retenus : la filière et le genre. Un tirage aléatoire simple sans remise sera effectué au niveau de chaque strate.

Cette opération doit être précédée par la préparation de la base de sondage à travers les listes nominatives des diplômés de chaque établissement par filière et genre.

##### ***✓ Détermination de la taille de l'échantillon :***

La taille de l'échantillon global est estimée en assimilant la situation à un tirage aléatoire simple sans remise sur les proportions.

La formule de calcul est la suivante :

$$n = \frac{z^2 N}{z^2 + 4Ne^2}$$

Avec :

- n : taille de l'échantillon global ;
- z : fractile de la loi normale associé au niveau de confiance souhaité, généralement z est fixé à 1,96 ;
- N : la taille de la population cible ;
- e : la marge d'erreur tolérée, généralement fixée e à 0,05.

La répartition de l'échantillon entre les différentes strates est faite proportionnellement à leur taille.

### ✓ *Méthode de collecte des données*

La collecte de données peut se faire par plusieurs méthodes telles que l'enquête directe, par correspondance, par email, par téléphone ou par site web sans oublier que chaque approche aura des avantages et des inconvénients (le coût, le taux de réponse, le temps...). Chaque établissement choisira la méthode de collecte des données selon les moyens dont il dispose.

Il faut distinguer quatre étapes dans cette opération :

**1<sup>er</sup> étape :** elle consiste à remplir une fiche d'identification par tous les diplômés au moment de la réception du diplôme, les informations recueillies concernent les coordonnées du lauréat (nom, prénom, adresse, email, téléphone, code national de l'étudiant, n°CIN), la filière... etc

**2<sup>ème</sup> étape :** Elle se déroule six mois après l'obtention du diplôme, le questionnaire est envoyé à tous les lauréats constituant l'échantillon sélectionné.

**3<sup>ème</sup> étape :** Elle se déroule un an après l'obtention du diplôme. C'est un rappel et intéresse uniquement les lauréats n'ayant pas répondu lors de l'étape précédente et ceux qui ont répondu qu'ils sont au chômage et qu'ils sont à la recherche d'un travail.

**4<sup>ème</sup> étape :** Elle se déroule deux ans après l'obtention du diplôme et concerne les lauréats qui n'ont pas répondu lors des étapes précédentes et ceux qui ont répondu qu'ils sont à la recherche du travail.

## **CONTRAINTES LEGALES**

Le système ISLAH se base sur le développement d'une base de données en ligne des étudiants/diplômés des universités partenaires, qui est utilisée pour la création des CV des étudiants, certifiés par les universités d'appartenance (en ce qui concerne les données administratives) et disponibles aux entreprises enregistrées sur la plateforme web de rencontre entre offre et demande sur le marché de l'emploi, et est exploitée par les équipes des chercheurs à des fins statistiques – enquête sur le profil des diplômés et enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés.

Afin de développer le système conformément aux contraintes légales nationales relatives au traitement des données à caractère personnel, une étude a été menée pour : a) comprendre les contenus et l'étendue des contraintes légales au Maroc, en particulier en ce qui concerne le transfert des données personnelles à l'étranger (en l'occurrence en Italie, étant donné que les données seront hébergées sur un serveur installé dans les locaux d'AlmaLaurea à Bologne) ; b) proposer des solutions qui permettent de développer le système ISLAH et d'assurer le transfert et l'exploitation statistique des données personnelles dans le respect de la normative en vigueur.

### **A) Loi 09-08 «Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel»**

AlmaLaurea, en collaboration avec le coordinateur national ISLAH pour le Maroc et l'appui du Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, a examiné la normative nationale de référence - loi 09-08 «Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel», ainsi que la délibération CNDP (Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel) n° 465-2013 du 06 Septembre 2013 établissant la liste des Etats assurant une protection suffisante de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Un contact direct avec la CNDP a été ainsi établi et a permis de débloquent le dossier relatif au transfert des données personnelles des étudiants marocains vers le serveur d'AlmaLaurea en Italie (un formulaire d'autorisation ad hoc a été renseigné par les partenaires, puis évalué et approuvé par la CNDP).

Finalement, deux déclarations spécifiques de confidentialité relative au traitement des données du questionnaire profil et à la visibilité des CV sur la plateforme web ISLAH ont été approuvées et chargées sur le module d'enregistrement en ligne des diplômés.

Ces derniers, en cochant les cases correspondantes au-dessous des déclarations de confidentialité autorisent la visibilité de leur CV et l'exploitation des données de questionnaire.

### **Exploitation des données du questionnaire profil:**

En conformité avec la loi sur les données personnelles signalé ci-dessous, j'autorise la plate-forme ISLAH pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel:

- Les données demandées ci-dessous sont traitées exclusivement à des fins d'enregistrement des utilisateurs et pour fournir aux utilisateurs un nom d'utilisateur et un mot de passe et leur donner la possibilité de renseigner le questionnaire;
- La fourniture des données pour l'enregistrement est volontaire;
- Si le consentement n'est pas accordé, l'enregistrement ne peut pas être complété;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information;
- Les données ne sont pas communiquées à des parties tierces ou divulguées;
- Les données anonymisées sont utilisées également de forme agrégée pour générer des rapports statistiques sur les diplômés universitaires.

Extraits de la loi 09-08 «Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel» qui peuvent servir de référence au projet ISLAH:

- Les données à caractère personnel doivent être traitées, loyalement, licitement, et collectées à des finalités déterminées, explicites et légitimes. Elles doivent aussi être exactes et mises à jour (article 3).
- Le traitement des données à caractère personnel ne peut être effectué que si la personne concernée a donné son consentement. Ces données ne peuvent être communiquées à un tiers que pour la réalisation de fins directement liées aux fonctions du cédant et du cessionnaire et sous réserve du consentement préalable de la personne concernée (article4).

- Toute personne sollicitée en vue d'une collecte de ses données personnelles doit être préalablement informée de manière expresse, précise et non équivoque, par le responsable du traitement ou son représentant (article 5).
- Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir du responsable du traitement, sans délai et gratuitement, des informations sur les finalités du traitement, les destinataires auxquels les données à caractère personnel sont communiquées (article 7).
- Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir du responsable du traitement, sans délai et gratuitement, l'actualisation, la rectification, l'effacement ou le verrouillage des données à caractère personnel la concernant (article 8).
- La personne concernée peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement. Elle a aussi le droit de s'opposer à ce que ces données soient utilisées à des fins commerciales (article 9).
- Le responsable du traitement doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé (article 23).
- Le responsable d'un traitement ne peut transférer des données à caractère personnel vers un Etat étranger que si cet Etat assure un niveau de protection suffisant de la vie privée et des libertés et des droits fondamentaux des personnes à l'égard du traitement dont ces données font l'objet ou peuvent faire l'objet (article 43).

### **Visibilité des CV:**

En conformité avec la loi sur les données personnelles signalé ci-dessous, j'autorise la plate-forme ISLAH pour l'utilisation de mes données personnelles:

- Les données sont traitées exclusivement à des fins de placement dans le marché de l'emploi et de formation professionnelle;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information pour permettre aux entreprises accréditées des recherches avec différents mots clés, comme la faculté ou la note finale obtenue par le diplômé.

Extraits de la loi 09-08 «Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel» qui peuvent servir de référence au projet ISLAH:

- Les données à caractère personnel doivent être traitées, loyalement, licitement, et collectées à des finalités déterminées, explicites et légitimes. Elles doivent aussi être exactes et mises à jour (article 3).
- Le traitement des données à caractère personnel ne peut être effectué que si la personne concernée a donné son consentement. Ces données ne peuvent être communiquées à un tiers que pour la réalisation de fins directement liées aux fonctions du cédant et du cessionnaire et sous réserve du consentement préalable de la personne concernée (article 4).
- Toute personne sollicitée en vue d'une collecte de ses données personnelles doit être préalablement informée de manière expresse, précise et non équivoque, par le responsable du traitement ou son représentant (article 5).
- Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir du responsable du traitement, sans délai et gratuitement, des informations sur les finalités du traitement, les destinataires auxquels les données à caractère personnel sont communiquées (article 7).
- Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir du responsable du traitement, sans délai et gratuitement, l'actualisation, la rectification, l'effacement ou le verrouillage des données à caractère personnel la concernant (article 8).
- La personne concernée peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement. Elle a aussi le droit de s'opposer à ce que ces données soient utilisées à des fins commerciales (article 9).
- Le responsable du traitement doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé (article 23).
- Le responsable d'un traitement ne peut transférer des données à caractère personnel vers un Etat étranger que si cet Etat assure un niveau de protection suffisant de la vie privée et des libertés et des droits fondamentaux des personnes à l'égard du traitement dont ces données font l'objet ou peuvent faire l'objet (article 43).

## **B) Solutions pour l'anonymisation des données personnelles en vue du transfert et successive exploitation**

Au fur et à mesure des échanges réalisés entre partenaires et CNDP, des propositions ont été rédigées et partagées avec l'ensemble des partenaires marocains afin de garantir le transfert et successive exploitation statistique des données personnelles des diplômés marocains dans le respect de la normative nationale en vigueur et en adéquation avec les possibilités techniques offerte par le système conçu par AlmaLaurea.

Les scénarios finalement retenus ont été les suivants :

### **Certification des CV des diplômés**

Le hub central (AlmaLaurea) transmet à chaque Université la liste des diplômés enregistrés sur la plateforme ISLAH – [international.almalaurea.it/maroc](http://international.almalaurea.it/maroc), qui ont donné au préalable l'autorisation au traitement des données personnelles pour la publication du CV (pour qu'il soit visible aux entreprises), en cochant les cases correspondantes dans le formulaire en ligne.

Les Universités extraient les données administratives correspondantes aux diplômés enregistrés et les appairellent avec des clés numériques identificatrices non inversibles.

Les données appairellées, certifiées mais anonymisées, sont renvoyées au hub central (AlmaLaurea).

### **Appareillement avec les données obtenues à partir de l'enquête profil**

Le hub central transmet à chaque Université les réponses données au questionnaire par les étudiants proches de l'obtention du diplôme.

Chaque Université appairelle ces données d'enquête avec les données administratives de chaque diplômé.

Chaque Université renvoie au hub central les données anonymisées de tous les diplômés, pour les analyses statistiques.

### **Possibilité de contacter les diplômés pour le renseignement de l'enquête sur l'insertion professionnelle**

Chaque Université contacte ses diplômés en leur transmettant une invitation associée à une clé numérique identificatrice non inversible, en exhortant les diplômés à renseigner le questionnaire CAWI (par le web) sur la plateforme web du hub central.

Le hub central collecte les réponses données par les diplômés sur la plateforme web et renvoie à chaque Université les réponses données au questionnaire web, associées à la clé numérique identificatrice non inversible.

Lors de la collecte CAWI, le hub central envoie à chaque Université les clés numériques des diplômés qui ont renseigné le questionnaire web. Chaque Université se charge alors d'envoyer un rappel par mail aux diplômés qui n'ont pas encore renseigné le questionnaire web.

Une fois terminée la période de collecte web, chaque Université se charge de transmettre au sous-traitant chargé de la collecte CATI (par téléphone) les numéros de téléphone des diplômés qui n'ont pas renseigné le questionnaire web.

Une fois reçues les réponses à l'enquête CATI de la part du sous-traitant national, chaque Université appaieille ces données avec celles administratives.

Chaque Université envoie au hub central les données appareillées et anonymisées (obtenues par les collectes CAWI et CATI), pour les analyses statistiques.

---

Ci-dessous le contenu intégral des documents relatifs aux différentes solutions et scénarios objet de discussion:

## **DOCUMENT 1: MESURES STANDARDS POUR LE TRANSFERT DES DONNES ADMINISTRATIVES DES DIPLOMES A ALMALAUREA**

### **Introduction**

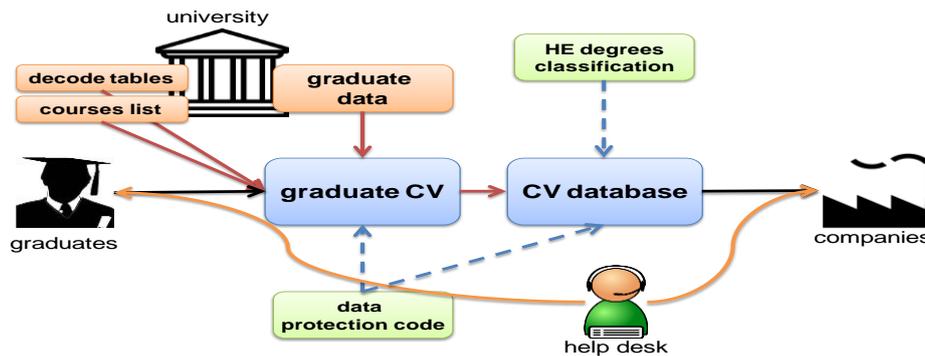
L'architecture standard du système AlmaLaurea, adoptée en forme complète ou partielle dans le cadre des différents projets internationaux, prévoit que les Universités impliqués dans le projet transfèrent périodiquement les données administratives des diplômés.

Ce transfert doit se produire de manière conforme à la réglementation sur le traitement des données personnelles du Pays impliqué dans le projet et de l'Italie.

Ce document a pour but de spécifier quelles informations sont transférées et quel type de traitement est prévu, de façon à permettre, quand cela est demandé, l'autorisation préalable de la part d'institutions gouvernementales (garants, agences techniques) qui opèrent dans ce secteur particulier.

### **Vue d'ensemble du système**

Le système se fonde sur une base de données de CV créés et gérés par les diplômés. Chaque CV est créé en combinant les informations fournies par les diplômés et d'autres informations certifiées par les Universités (données sur les diplômés). La base de données est utilisée par les entreprises enregistrées. Les entreprises peuvent rechercher et télécharger les CV seulement à des fins de recrutement. Aucune autre utilisation n'est permise pour les données téléchargées.

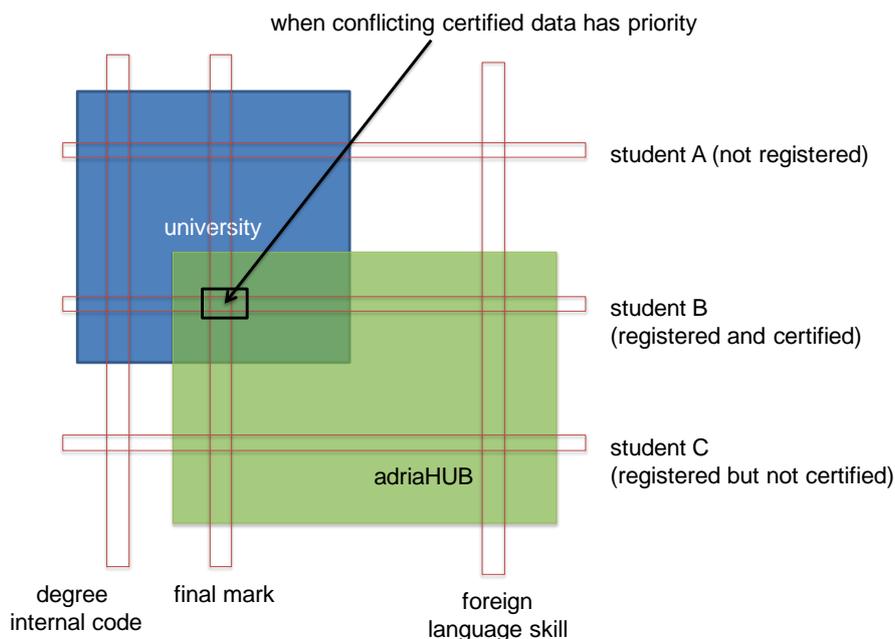


## Combiner les données

Le tableau ci-dessous représente les données transmises par les universités et remplies par les diplômés. Chaque ligne représente un étudiant/diplômé. Chaque colonne représente une information particulière (ex : nom, prénom, email, diplôme, note finale, habilités linguistiques, etc.).

Comme indiqué, si l'Université transmet toutes les données relatives à ses diplômés, nous avons trois possibilités:

- Non enregistrés. Ces données ne sont pas du tout accessibles. Seulement la gestion technique est autorisée (backup).
- Enregistrés et certifiés. Ces informations peuvent être obtenues par les entreprises et gérées par le staff ISLAH. Certaines informations sur les diplômes sont certifiées.
- Enregistrés mais non certifiés. Ces informations aussi peuvent être obtenues par les entreprises et gérées par le staff ISLAH. Les informations sur les diplômes ne sont pas certifiées.



## Flux des données et traitement

Deux solutions technologiques sont envisageables pour la gestion de la certification des données des diplômés.

La première, du point de vue du traitement des données, résulte plus "agressive", au sens où prévoit le transfert de toutes les données, même de ceux qui ne participent pas au projet. Le cadre normatif doit prévoir cette possibilité. Il faut définir si et quel type d'autorisation est nécessaire acquérir et dans quelle forme.

La deuxième solution est moins critique et peut être prise en considération pour les Pays où la première solution est incompatible. La deuxième solution offre l'avantage de pouvoir acquérir, si nécessaire, une autorisation de la part de l'intéressé au moment où est effectué l'enregistrement au système.

#### *Solution 1. Traitement massif de toutes les données des diplômés*

- Les étudiants/diplômés s'enregistrent, créent et gèrent leur CV. Les données sont mémorisées sur un serveur en Italie.
- Les Universités transmettent les données sur les cours suivis par tous les diplômés d'une année académique spécifique. Ces données sont transférées en Italie et mémorisées sur le serveur ISLAH.
- Le staff AlmaLaurea, à travers une procédure automatique, sélectionne les données des diplômés et les transfère dans la base de données.
- Les données non utilisées restent dans une base de données séparée inaccessible aux entreprises, qui subit un traitement seulement pour des exigences de maintenance (backup).

#### *Solution 2. Transfert des données relatives aux seuls diplômés enregistrés dans la base de données*

- Les étudiants/diplômés s'enregistrent, créent et gèrent leur CV. Les données sont mémorisées sur un serveur en Italie.
- Le staff ISLAH transmet périodiquement à chaque Université la liste des utilisateurs enregistrés, pour lesquels on demande des données certifiées.
- Les Universités transmettent les données sur les cours suivis par les seuls diplômés dans la liste. Ces données sont transférées en Italie et mémorisées sur le serveur ISLAH.

#### *Solution 3. Transfert massif anonymisé des données relatives à tous les diplômés + données pour la certification*

Cette solution combine les deux premières. Dans un souci de simplicité, deux transferts parallèles sont effectués, pour atteindre deux objectifs différents :

1. **Collecte des données à des fins statistiques.** Une fois par an les données de tous les diplômés, anonymisées, sont transférées, avec une clé identificatrice personnelle non inversible (seulement l'Université peut remonter à l'identité du propriétaire de chaque dossier).
2. **Certification.** La solution 2 sur les seuls inscrits dans la base de données est appliquée.

Le point 1, étant donné qui regarde exclusivement des données anonymisées, ne devrait pas être assujetti à des contraintes législatives.

#### *Traitements*

##### **Intégration du CV**

Pour les diplômés enregistrés dans le système et qui ont autorisé la gestion du CV, les données administratives sont utilisées pour corriger et certifier les informations fournies sur le diplôme obtenu.

### Elaborations statistiques

Les données, anonymisées après avoir intégrées avec les informations recueillies grâce aux questionnaires compilés par les diplômés proches de l'obtention du diplôme, sont utilisées par les chercheurs pour les analyses statistiques prévues par le projet. Les résultats des analyses sont diffusés seulement en forme agrégée, en utilisant toutes les précautions nécessaires à fin d'empêcher l'identification de chaque individu (ex : les informations relatives à des collectifs inférieurs aux 5 unités ne sont jamais diffusées).

Aucun autre traitement est prévu pour les données administratives.

### Activités techniques

Il s'agit d'activités techniques nécessaires pour gérer la base de données (backup, data base management).

### Informations transmises

**Données personnelles.** Données identificatrices de la personne: nom, prénom, lieu et date de naissance, codes identifiants nationaux (CIN).

**Contacts.** Adresses, numéros de téléphone et autres contacts (email).

**Informations sur le diplôme.** Diplôme obtenu, note finale obtenue, autres informations sur le diplôme (titre de la thèse, date de début, date d'obtention, etc.).

**Informations (éventuelles) sur le diplôme précédent :** pour les diplômes de deuxième/troisième niveau, certaines informations sur le diplôme précédent

### Informations sur l'école secondaire

Dans l'appendice, il est noté le détail des informations transmises pour chaque section.

### Cadre normatif dans les différents Pays

#### Références législatives

Ce schéma définit la situation dans les différents Pays :

Pays	Loi de protection des données personnelles	Autorité gouvernementale
Italie	Code en matière de la protection des données personnelles DL 196/2003	Garant des données personnelles
Maroc		
Tunisie		

### Schémas de notification/consentement

En fonction des caractéristiques du traitement requis, au contenu des données, à leur position géographique, il peut s'avérer nécessaire fournir à l'intéressé une information préalable, acquiescer une éventuelle signature de vision préalable ou demander un consentement explicite. Le consentement peut être exprimé en forme électronique, voire par écrit (ou à travers une signature digitale). Le tableau ci-dessous résume les différentes conditions.

Schéma	Description
<b>Aucun</b>	Rien est dû à l'intéressé. Le cadre normatif ne le prévoit pas.
<b>Information</b>	L'intéressé doit être mis au courant à travers une information préalable.
<b>Information/signature</b>	L'intéressé doit être mis au courant à travers une information préalable et confirmer à travers une signature électronique.
<b>Consentement léger</b>	L'intéressé doit être mis au courant à travers une information préalable et fournir un consentement explicite pour un ou plusieurs traitements. Le consentement peut être exprimé en forme légère (signature électronique).
<b>Consentement dur</b>	Pareil que ci-dessus, mais le consentement doit être exprimé avec une signature de la propre main de l'assujéti ou une signature digitale.

## Matrice de compatibilité

### Exemples

Le tableau ci-dessous montre certains exemples possibles.

- Le Pays a une réglementation légère. Les données peuvent être gérées selon les modalités décrites dans la solution 1 et aucune action est nécessaire.
- Le Pays 2 permet le transfert des données, mais l'Université doit adapter sa propre réglementation avec une mention explicite indiquant qu'une partie tierce est autorisée à gérer certaines données avec des limitations claires et seulement pour atteindre un but spécifique (ex : analyses statistiques ; gestion simplifiée pour la mise en œuvre d'une base de données des CV).
- Dans le Pays 3 la solution 1 n'est pas du tout envisageable et la solution 2 demande une signature légère (contrôle électronique) pour une autorisation spécifique de la part de chaque utilisateur du système.
- Dans le Pays 4 la solution 1 n'est pas du tout envisageable et la solution 2 demande une signature de la main propre de l'assujéti (ou digitale) pour une autorisation spécifique de la part de chaque utilisateur du système.

Pays	Solution 1	Solution 2
1	Permise. Aucune action nécessaire.	--
2	Permise. Un changement vers la réglementation de l'Université est nécessaire.	Permise. Consentement léger.
3	Pas permise.	Permise. Consentement léger.
4	Pas permise.	Permise. Consentement dur.

### Matrice de compatibilité (Pays ISLAH).

Pays	Solution 1	Solution 2
Maroc		
Tunisie		

## Méthodologie

Pour définir l'approche légale correcte pour la gestion des données dans chaque Pays impliqué dans le projet, il est nécessaire de collecter une déclaration juridique.

Cadre normatif	
Existe-il une autorité garante?	
En référence au schéma 1 – transfert périodique des données de tous les diplômés	
Le transfert des données est possible?	
A l'étranger aussi?	
Des intégrations normatives pour les Universités sont nécessaires?	
En référence au schéma 2 – transfert des données des seuls diplômés enregistrés	
Le transfert des données est possible?	
A l'étranger aussi?	
Des intégrations normatives pour les Universités sont nécessaires?	
Faut-il demander un consentement explicite?	Fournir le texte pour le consentement/information préalable
	1. Information pour les étudiants/diplômés pour l'enregistrement
	2. Information préalable pour les étudiants/diplômés pour la publication du CV
	3. Information préalable pour les entreprises qui s'enregistrent au service

## Appendice

### Solutions techniques pour l'anonymisation

Pour la transmission des données anonymes, l'Université peut insérer une clé identificatrice personnelle qui permet, seulement aux techniciens de l'Université, de remonter aux données personnelles de l'intéressé. Cette clé doit être transmise avec le fichier et permet d'associer, si et quand nécessaire, une identité au fichier anonymisé.

Par exemple, cela peut se produire en occasion d'éventuels entretiens sur l'insertion professionnelle, quand on veut interviewer tous les diplômés d'une année académique/solaire et pas seulement ceux qui ont effectivement un CV dans la base de données.

### Information préalable sur le traitement des données personnelles (Italie)

Deux informations préalables sont fournies aux étudiants/diplômés :

1. Consentement (minimal) au traitement des données, nécessaire pour l'enregistrement. Ce consentement est obligatoire pour pouvoir au moins mémoriser le profil.

2. Consentement à la publication dans la base de données du propre CV. L'utilisateur peut de toute manière décider s'il veut le rendre visible ou pas aux entreprises, mais ce consentement est nécessaire pour la gestion des informations du CV associées aux données administratives.

Aux entreprises est fournie une information préalable différente.

### *Consentement à l'enregistrement*

Le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea garantit que le traitement des données personnelles est conforme aux réglementations existantes. En conformité avec l'article 13 du Code sur la Protection des Données, il précise que :

- Les données sont traitées exclusivement à des fins de placement dans le marché de l'emploi et de formation professionnelle ;
- Les données demandées ci-dessous sont traitées exclusivement à des fins d'enregistrement des utilisateurs et pour fournir aux utilisateurs un nom d'utilisateur et un mot de passe pour compiler le questionnaire ;
- La fourniture des données pour l'enregistrement est volontaire ;
- Si le consentement n'est pas accordé, l'enregistrement ne peut pas être complété ;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information ;
- Les données ne sont pas communiquées à des parties tierces ou divulguées.
- Le titulaire des données peut exercer ses droits en conformité à l'article 7 du Code de Protection des Données, entre autres le droit de confirmation, actualisation et effacement des données en contactant par écrit le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, Viale Masini 36, 40126 Bologne.
- Les gestionnaires indépendants des données sont le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea et l'Université où le diplôme a été obtenu.
- Pour des fins autres que ceux relatifs aux droits du titulaire des données, le sous-traitant pour le compte du Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea est CINECA, via Magnanelli, 6/3 - 40033 Casalecchio di Reno (Bologne).

### *Consentement à la publication*

Le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea garantit que le traitement des données personnelles est conforme aux réglementations existantes. En conformité avec l'article 13 du Code sur la Protection des Données, il précise que :

- Les données sont traitées exclusivement à des fins de placement dans le marché de l'emploi et de formation professionnelle ;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information pour permettre des recherches avec différents mots clés, comme la faculté ou la note finale obtenue par le diplômé ;
- Les données anonymisées sont utilisées également de forme agrégée pour générer des rapports statistiques sur les diplômés des écoles secondaires et universitaires ;
- Les données surlignées dans le questionnaire avec une couleur foncée sont diffusées seulement en forme agrégée, de façon à garantir l'anonymat (ex : questions sur l'expérience universitaire, conditions de la famille d'origine, etc.) ;
- La fourniture des données est volontaire;
- Le non-respect dans la compilation du questionnaire engendre le fait que les données non fournies ne seront pas chargées sur la base de données AlmaLaurea. Dans ce cas, seulement les données administratives fournies par l'administration universitaire seront chargées, en conformité avec le Code de Protection des Données ;
- Le titulaire des données doit exprimer produire une communication écrite en indiquant qu'il/elle ne veut pas être inclus(e) dans la base de données AlmaLaurea ;

- Les données peuvent être communiquées à l'entreprise AlmaLaurea S.r.l. (entreprise à propriété unique entièrement de propriété du Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, autorisée à réaliser des activités de sélection du personnel par le Ministère Italien du Travail, avec l'autorisation n°1517/RS du 30 septembre 2005), agissant en qualité de sous-traitant des données, et aux entités publiques et privées italiennes et européennes ainsi qu'aux associations professionnelles, qui déclarent expressément leur intérêt à des fins de placement sur le marché du travail et de formation professionnelle ;
- Les données sont communiquées via Internet ;
- Les données ne sont pas divulguées ;
- Le titulaire des données peut exercer ses droits en conformité à l'article 7 du Code de Protection des Données, entre autres le droit de confirmation, actualisation et effacement des données en contactant par écrit le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, Viale Masini 36, 40126 Bologne.
- Les gestionnaires indépendants des données sont le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea et l'Université où le diplôme a été obtenu.
- Pour des fins autres que ceux relatifs aux droits du titulaire des données, le sous-traitant pour le compte du Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea est CINECA, via Magnanelli, 6/3 - 40033 Casalecchio di Reno (Bologne).

### *Consentement au traitement des données pour les entreprises*

Le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea garantit que le traitement des données personnelles est conforme aux réglementations existantes. En conformité avec l'article 13 du Code sur la Protection des Données, il précise que :

- Les données sont traitées par le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, en qualité de contrôleur des données, et par l'entreprise AlmaLaurea S.r.l., en qualité de sous-traitant des données, exclusivement à des fins de réalisation d'exécution du contrat et à ce titre pour la fourniture de services offerts par le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, auquel l'entreprise appartient ;
- Les données sont traitées sur un support papier et utilisant les technologies informatiques ;
- La fourniture des données est volontaire ;
- Le non-respect dans la fourniture des données marquées avec un astérisque entravera l'exécution et la réalisation du contrat ;
- La fourniture des données non marquées avec un astérisque, même si elles ne sont pas essentielles pour l'exécution du contrat, permet au Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea d'offrir un service efficient aux parties contractantes ;
- Les données ne seront pas communiquées à des parties tierces, sauf pour les fins liés à la réalisation du contrat et des obligations légales et en particulier celles de nature comptable et fiscale ;
- Les données ne sont pas divulguées ;
- La partie contractante peut exercer ses droits en conformité à l'article 7 du Code de Protection des Données, entre autres le droit de confirmation, actualisation et effacement des données en contactant par écrit le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, Viale Masini 36, 40126 Bologne.

## Appendice : Détail des données administratives

### *Données personnelles*

Structure	Description
<b>Person</b>	
PersonName	First Name
SecondName	Second Name / Parental Name
PersonSurname	Last Name
PersonName_local	First Name in local language (Arabic)
PersonSecondName_local	Second Name / Parental Name in local language (Arabic)
PersonSurname_local	Last Name in local language (Arabic)
PersonGender	Gender
PersonBirthDate	Date of birth
PersonBirthPlace	City of Birth (code and name)
PersonBirthProvince	Province of birth
PersonBirthCountry	Country of birth
PersonNationalIdentificationCode	National identification number (Es: CIN)
PersonEnrollmentNumber	Student's Enrolment Number - Code National de Etudiant

## Contacts

Structure		Description
<b>Person</b>		
<b>Addresses</b>		
	AddressCity	City
	AddressProvince	Province
	AddressCountry	Country
	AddressStreet	Address
	AddressZIP	ZIP code
<b>Contacts</b>		
<b>Contact</b>		
	ContactType	Type of contact (email, fax, mobile, skype, ...)
	ContactCategory	Category of the contact (home, work, parents).
	Contact	Content of the contact

## Informations sur le diplôme

Structure		Description
<b>Person</b>		
<b>Addresses</b>		
<b>Contacts</b>		
<b>Degree</b>		
	DegreeCountry	Country where the degree has been obtained
	DegreeCode	Code of the degree inside the course database
	DegreeInternalCode	Code of the degree inside the university database (acronym)
	DegreeTitle	Title of the degree
	DegreeCurriculum	Specific curriculum
	DegreeUniversity	University
	DegreeInstitute	Faculty/Department/Institute of reference for the course
	DegreeSite	Specific site location
	DegreeLevel	Level of the degree (1=License,2=Master,3=Doctorate,4=PhD)
	DegreeType	Type of the degree
	DegreeClassification	Classification according to the national categories
	DegreeECTS	Number of ECTS (future use)
	DegreeModules	Number of modules
	DegreeLegalLength	Official (legal) length of the course of study (years)
	DegreeFinalMark	Final mark of the degree
	DegreeMention	Final Mention 1=Passable 2=A Bien 3=Bien 4=Trés Bien
	DegreeAverageExaminationMark	Average mark for the examinations
	DegreeEnrollmentDate	Date of start / Enrollment Date
	DegreeGraduationDate	Date of graduation/end of studies
	DegreeEnrollmentAcademicYear	Year of enrollment -
	DegreeModuleList	List of modules
	ModuleCode	code of the module
	ModuleTitle	Title of the module
	ModuleProfessor	Name of the professor
	ModuleMark	Examination mark for this module
	ModuleDate	Date of the examination for this module
	ModuleECTS	ECTS of the module
	DegreeInitialECTS	Number of ECTS at the beginning of the course of study
	DegreeInitialModules	Number of modules at the beginning of the course of study
	DegreeDissertation	
	DissertationTitle	Title of the dissertation
	DissertationCoordinator	Professor that coordinated the dissertation work
	DissertationSubject	Subject of the dissertation
	DissertationKeywords	Keywords for the dissertation (comma separated list)
	DissertationAbstract	Abstract of the dissertation
	DissertationType	Type of dissertation (brief, research, stage, ...)

### *Informations (éventuelles) sur le diplôme précédent*

Structure		Description
Person		
Addresses		
Contacts		
Degree		Degree information (node)
PrerequisiteDegree		Prerequisite degree (when applicable)
	PDegreeCountry	Country
	PDegreeCode	Code of the degree inside the course database
	PDegreeTitle	Title
	PDegreeUniversity	University
	PDegreeInstitute	Institute
	PDegreeLevel	Level of the degree (1=License,2=Master,3=Doctorate,4=PhD)
	PDegreeType	Type of the degree
	PDegreeClassification	Classification according to the national categories

### *Informations sur l'école secondaire*

Structure		Description
Person		
Addresses		
Contacts		
Degree		Degree information (node)
PrerequisiteDegree		Prerequisite degree (when applicable)
HighSchoolDegree		High school degree
	HighSchollDegreeCode	Type of degree
	HighSchoolTitle	Title of the degree
	HighSchoolEndYear	Endyear of high school studies
	HighSchoolMark	Final mark of the degree
	HighSchoolCountry	Country where the high school has been attended

## **DOCUMENT 2: SOLUTIONS POUR L'ANONYMISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES DIPLOMES**

Le modèle standard d'AlmaLaurea, institution qui coordonne le projet ISLAH, se base sur la transmission des données personnelles et administratives des diplômés dès chaque Université vers la base de données centrale.

Ces données sont utilisées pour les fins suivants:

### **1. Certification des CV des diplômés**

Cette condition s'applique exclusivement aux diplômés qui se sont enregistrés sur le système AlmaLaurea et ont donné leur consentement à la publication des données (visibilité du CV aux entreprises). Ce consentement peut être donné par voie électronique ou par écrit.

Le consentement des données des diplômés par les Universités est un atout du système au vue du placement des diplômés, car les entreprises qui recrutent seront assurées quant à la véracité des données insérées dans le CV.

## 2. Appareillement avec les données obtenues à partir de l'enquête profil

Toutes les données sont collectées (non seulement celles des diplômés qui ont renseigné le questionnaire), de manière à définir le *dataset* pour les analyses statistiques.

## 3. Possibilité de contacter les diplômés pour le renseignement de l'enquête sur l'insertion professionnelle

### ISLAH – traitement données personnelles

Dans le cadre du projet ISLAH, la base de données des diplômés marocains et tunisiens est hébergée d'une façon tout à fait temporaire et jusqu'à conclusion du projet, par AlmaLaurea, qui en assure la gestion et la maintenance. Une fois le projet terminé et dans le cadre de sa stratégie de durabilité, la base de données nationale – le server – sera transmise aux observatoires nationaux. La base de données de chaque Université sera transmise aux observatoires locaux.

La question de la transmission des données personnelles à l'étranger se pose donc seulement pour la période limitée lors de laquelle la base de données est hébergée par AlmaLaurea en Italie.

A continuation, des solutions proposées dans le cadre d'un scénario limité où la législation nationale interdit la transmission à l'étranger des données sensibles.

## 1. Certification des CV des diplômés

### Scénario A:

Le hub central (AlmaLaurea) transmet à chaque Université la liste des diplômés enregistrés sur la plateforme ISLAH – **international.almalaurea.it/tunisie** et **international.almalaurea.it/maroc**, qui ont donné au préalable l'autorisation au traitement des données personnelles pour la publication du CV (pour qu'il soit visible aux entreprises), en cochant les cases correspondantes dans le formulaire en ligne.

Ci-dessous le formulaire relatif au consentement pour le traitement des données personnelles que chaque étudiant doit renseigner:

**Déclaration d'accord pour le traitement des données à caractère personnel**

utilisateurs un nom d'utilisateur et un mot de passe et leur donner la possibilité de renseigner le questionnaire;

- La fourniture des données pour l'enregistrement est volontaire;
- Si le consentement n'est pas accordé, l'enregistrement ne peut pas être complété;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information;
- Les données ne sont pas communiquées à des parties tierces ou divulguées;

Je donne mon consentement  
 Je ne donne pas mon consentement

au traitement de mes données personnelles aux fins et aux procédures prévues dans les mêmes notes d'information

---

**Visibilité de votre profil**

que:

- Les données sont traitées exclusivement à des fins de placement dans le marché de l'emploi et de formation professionnelle;
- Les données sont traitées utilisant les technologies de l'information pour permettre aux entreprises accréditées des recherches avec différents mots clés, comme la faculté ou la note finale obtenue par le diplômé;

Je donne mon consentement  
 Je ne donne pas mon consentement

être visible pour les entreprises qui peuvent me contacter pour des entretiens d'embauche, des opportunités et des partenariats

Si un consentement par écrit des diplômés s'avérait nécessaire, une attestation pour le consentement au traitement des données personnelles pourrait être téléchargée de la plateforme ISLAH, signée par les intéressés, rendue aux bureaux de scolarité et de ceux-ci au hub central (AlmaLaurea), qui à ce moment-là activerait la publication du CV en ligne.

Les Universités extraient les données administratives correspondantes aux diplômés enregistrés et les appaillent avec des clés numériques identificatrices non inversibles.

Les données appaillées, certifiées mais anonymisées, sont renvoyées au hub central (AlmaLaurea).

### Scénario A étape par étape:

A1. Les diplômés insèrent en ligne leurs données sur la plateforme ISLAH:

Données personnelles			Données relatives au diplôme					CV		
Prénom	Nom	CIN	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification	Anglais	Français	Compétences informatiques
Mohamed	Ali	1234	Licence	Ingénierie	20	15/06/2014	Non	Bon	Excellent	6
Zineb	Hassan	2345	Master	Sciences Politiques	15	10/06/2014	Non	Excellent	Bon	7
Kader	Kaouhi	3456	Master	Littérature	16	5/06/2014	Non	Bon	Excellent	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...



A2. Le hub central envoie la liste des diplômés à chaque Université, associés à une clé numérique identificatrice.

Données personnelles			
ID	Prénom	Nom	CIN
001	Mohamed	Ali	1234
002	Zineb	Hassan	2345
003	Kader	Kaouhi	3456
...	...	...	...

A3. Chaque Université extrait les données administratives correspondantes aux diplômés et appaille les données à celles reçues du hub central, de manière à en vérifier la véridicité et à **changer éventuellement des informations erronées**

Données personnelles				Données relatives au diplôme				
ID	Prénom	Nom	CIN	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001	Mohamed	Ali	1234	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Non
002	Zineb	Hassan	2345	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Non
003	Kader	Kaouhi	3456	Master	Littérature	14	5/06/2014	Non
...	...	...	...	...	...	...	...	...



		Données relatives au diplôme				
ID		Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001		Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Non
002		Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Non
003		Master	Littérature	14	5/06/2014	Non
...		...	...	...	...	...

A4. Chaque Université envoie au hub central les données appareillées et anonymisées, qui seront donc désormais certifiées

Données personnelles				Données relatives au diplôme				CV			
ID	Prénom	Nom	CIN	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification	Anglais	Français	Compétences informatiques
001	Mohamed	Ali	1234	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui	Bon	Excellent	6
002	Zineb	Hassan	2345	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui	Excellent	Bon	7
003	Kader	Kaouhi	3456	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui	Bon	Excellent	5
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

### Scénario B:

Les Universités ont accès à la base de données ISLAH en ligne et certifient manuellement la véracité des données en cochant une case en correspondance de chaque diplômé. Les données ne sont pas transmises au hub central (AlmaLaurea) mais implicitement certifiées.

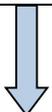
### Scénario C:

Tandis que la base de données est hébergée par le hub central (AlmaLaurea), aucune certification est effectuée. La certification sera effectuée une fois la base de données ISLAH transférée au niveau national.

## 2. Appariement avec les données obtenues à partir de l'enquête profil

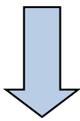
Le hub central transmet à chaque Université les réponses données au questionnaire par les étudiants proches de l'obtention du diplôme.

Données personnelles			Enquête profil				
Prénom	Nom	CIN	Question 1	Question 2	Question 3	Question 4	Question 5
Mohamed	Ali	1234	abc	abc	bcd	bcd	def
Zineb	Hassan	2345	def	bcd	fgh	abc	hij
Kader	Kaouhi	3456	fgh	cde	jkl	cde	abc
...	...	...	...	...	...	...	...



Chaque Université appaie ces données d'enquête avec les données administratives de chaque diplômé.

Données personnelles			Enquête profil					Données relatives au diplôme				
Prénom	Nom	CIN	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
Mohamed	Ali	1234	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
Zineb	Hassan	2345	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
Kader	Kaouhi	3456	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...



Chaque Université renvoie au hub central les données anonymisées de tous les diplômés, pour les analyses statistiques.

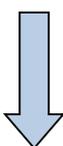
Données personnelles			Enquête profil					Données relatives au diplôme				
Prénom	Nom	CIN	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
****	****	****	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
****	****	****	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
****	****	****	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
****	****	****	-	-	-	-	-	...	...	...	...	...

### 3. Possibilité de contacter les diplômés pour le renseignement de l'enquête sur l'insertion professionnelle.

#### Scénario A:

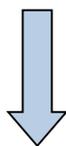
A1. Chaque Université envoie au hub central la liste des diplômés qui doivent être interviewés en utilisant la plateforme web du hub central. Chaque diplômé est associé à une clé numérique identificatrice non inversible. La seule donnée essentielle est l'adresse mail de contact. Le nom et prénom seraient nécessaires seulement pour personnaliser la page d'accueil du questionnaire web. Dans aucun cas le CIN serait transmis au hub central.

Données personnelles			
ID	Prénom	Nom	E-mail
001	Mohamed	Ali	m.ali@yahoo.com
002	Zineb	Hassan	z.hassan@gmail.com
003	Kader	Kaouhi	k.kaouhi@hotmail.com
...	...	...	...



A2. Les réponses au questionnaire web sont collectées par la plateforme web du hub central et envoyées à chaque Université. Le hub central se charge des rappels aux diplômés pour qu'ils renseignent le questionnaire web.

Données personnelles				Enquête insertion professionnelle				
ID	Prénom	Nom	E-mail	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5
001	Mohamed	Ali	m.ali@yahoo.com	abc	abc	bcd	bcd	def
002	Zineb	Hassan	z.hassan@gmail.com	def	bcd	fgh	abc	hij
003	Kader	Kaouhi	k.kaouhi@hotmail.com	fgh	cde	jkl	cde	abc
...	...	...	...	...	...	...	...	...



A3. Les données collectées sont appareillées par chaque Université avec celles administratives des diplômés.

Données personnelles				Enquête insertion professionnelle					Données relatives au diplôme				
ID	Prénom	Nom	E-mail	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001	Mohamed	Ali	m.ali@yahoo.com	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
002	Zineb	Hassan	z.hassan@gmail.com	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
003	Kader	Kaouhi	k.kaouhi@hotmail.com	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

A4. Une fois terminée la période de collecte web, chaque Université se charge de transmettre au sous-traitant national chargé de la collecte CATI (par téléphone) les numéros de téléphone des diplômés qui n'ont pas renseigné le questionnaire web.

A5. Une fois reçues les réponses à l'enquête CATI de la part du sous-traitant national, chaque Université appareille ces données avec celles administratives.

A6. Chaque Université envoie au hub central toutes les données appareillées et anonymisées (obtenues par les collectes CAWI et CATI), pour les analyses statistiques.

	Enquête insertion professionnelle	Données relatives au diplôme
--	-----------------------------------	------------------------------

ID	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
002	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
003	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

### Scénario B:

B1. Chaque Université contacte ses diplômés en leur transmettant une invitation associée à une clé numérique identifiante non inversible, en exhortant les diplômés à renseigner le questionnaire CAWI (par le web) sur la plateforme web du hub central.

B2. Le hub central collecte les réponses données par les diplômés sur la plateforme web et renvoie à chaque Université les réponses données au questionnaire web, associées à la clé numérique identifiante non inversible.

Enquête insertion professionnelle					
ID	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5
001	abc	abc	bcd	bcd	def
002	def	bcd	fgh	abc	hij
003	fgh	cde	jkl	cde	abc
...	...	...	...	...	...

Lors de la collecte CAWI, le hub central envoie à chaque Université les clés numériques des diplômés qui ont renseigné le questionnaire web. Chaque Université se charge alors d'envoyer un rappel par mail aux diplômés qui n'ont pas encore renseigné le questionnaire web.

B3. Une fois terminée la période de collecte web, chaque Université se charge de transmettre au sous-traitant chargé de la collecte CATI (par téléphone) les numéros de téléphone des diplômés qui n'ont pas renseigné le questionnaire web.

B4. Une fois reçues les réponses à l'enquête CATI de la part du sous-traitant national, chaque Université appaire ces données avec celles administratives.

B5. Chaque Université envoie au hub central les données appairées et anonymisées (obtenues par les collectes CAWI et CATI), pour les analyses statistiques.

Enquête insertion professionnelle						Données relatives au diplôme				
ID	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
002	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
003	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

### Scénario C:

C1. Les Universités partenaires s'appuient sur une plateforme web nationale pour la collecte CAWI (par le web). Cette plateforme pouvant être propre aux Universités, si déjà existante, ou mise en place par un sous-traitant national.

C2. La collecte CATI (par téléphone) est effectuée par un sous-traitant national, auquel chaque Université est chargée de fournir les numéros de téléphone des diplômés qui n'ont pas renseigné le questionnaire web.

C3. Chaque Université appaie les données collectées par CAWI et CATI avec les données administratives des diplômés, en les associant à une clé numérique identificatrice non inversible.

C4. Chaque Université envoie au hub central les données appaillées et anonymisées (obtenues par les collectes CAWI et CATI), pour les analyses statistiques.

Enquête insertion professionnelle						Données relatives au diplôme				
ID	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Type de diplôme	Diplôme	Note	Date d'obtention	Certification
001	abc	abc	bcd	bcd	def	Licence	Ingénierie	19	15/06/2014	Oui
002	def	bcd	fgh	abc	hij	Master	Sciences économiques	15	10/06/2014	Oui
003	fgh	cde	jkl	cde	abc	Master	Littérature	14	5/06/2014	Oui
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

C'est une solution qui ne prévoit aucunement la transmission des informations de contact au hub central; l'inconvénient est qu'il s'agit d'une solution couteuse et le budget de projet à disposition pour cette activité est assez limité.

Finally, upon request of the legal services of Moroccan partner universities of the project and in accordance with the indications received from the CNDP, a memorandum of understanding has been signed between AlmaLaurea and each of the 7 Moroccan partner universities, in order to detail the rights and obligations of the parties with regard to the treatment of personal data of persons participating in surveys on the profile and professional insertion of graduates.

Below is the standard content of the memorandum :

### **PROJET TEMPUS ISLAH: MEMORANDUM D'ENTENTE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

**Université xxxxx, représentée par son Président, \_\_\_\_\_,**

Et

**Le Consortium Interuniversitaire AlmaLaurea, représenté par le Fondateur et Directeur, Andrea Cammelli,**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **Article 1 : Objet du mémorandum**

Dans le cadre de l'enquête sur le profil des diplômés universitaires ayant obtenu leur diplôme en 2014 et de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés universitaires ayant obtenu leur diplôme en 2010-2011, activités prévues dans le cadre du projet TEMPUS ISLAH, l'Université xxxxx s'engage à transférer à AlmaLaurea jusqu'au 15/4/2015 les données administratives de tous les diplômés qui, en ce qui concerne l'enquête profil, aient obtenu leur diplôme en 2014 (soient ils inscrits ou non sur la plateforme numérique ISLAH), et qui, en ce qui concerne l'enquête insertion, aient obtenu leur diplôme en 2010-2011 (soient ils intéressés par l'échantillonnage ou pas), afin de pouvoir procéder au correspondant traitement statistique dans le cadre du projet en objet, selon ce qui est établi dans la convention de partenariat souscrite par chaque partenaire de projet et AlmaLaurea, et dans le respect de la normative nationale marocaine en vigueur – loi 09-09 sur le traitement des données personnelles.

Dans le cadre de la certification des CV des diplômés inscrits sur la plateforme numérique ISLAH, activité prévue dans le cadre du projet TEMPUS ISLAH, l'Université xxxxx s'engage à vérifier et éventuellement corriger par le biais de la correspondante fonctionnalité offerte par la plateforme numérique ISLAH, les informations administratives fournies par ses diplômés, lesquels, au moment de l'enregistrement sur la plateforme, aient donné au préalable leur consentement au traitement des données personnelles, dans le respect de la normative nationale marocaine en vigueur – loi 09-08 sur le traitement des données personnelles.

L'Université assume toute responsabilité vis-à-vis des diplômés objet des enquêtes dérivante de la communication de leurs données administratives à AlmaLaurea, en exonérant cette dernière de toute requête, action ou responsabilité, jusqu'au transfert de ces données à AlmaLaurea.

### **Article 2: Durée du contrat**

La durée du contrat coïncide avec la durée du projet TEMPUS ISLAH, vraisemblablement le 14 octobre 2015, sauf prolongation du projet.

### **Article 3: Sécurité et confidentialité des données**

Afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données reçues de la part de l'Université xxxxx, à partir du moment où les dites données seront transférées à AlmaLaurea, cette dernière s'engage à :

- prendre toutes précautions utiles, afin de préserver la sécurité des données, notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées et empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé par l'Université xxxxx ;
- ne traiter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues de l'Université xxxxx, et pour atteindre les objectifs communs du projet ;
- ne traiter les informations qu'entièrement et exclusivement en son sein et dans le cadre du projet ISLAH et du présent contrat ;
- s'assurer de la licéité des traitements réalisés dans le cadre de la mission confiée ;
- ne pas recourir aux services d'un sous-traitant, sauf à ce que ce dernier soit préalablement et expressément habilité par l'Université xxxxx et agisse sous sa responsabilité et le contrôle de AlmaLaurea, dans le cadre d'un contrat soumis à la validation préalable de l'Université xxxxx et permettant d'assurer le respect des obligations souscrites par AlmaLaurea ;

- respecter son obligation de secret, de sécurité et de confidentialité, à l'occasion de toute opération de maintenance et de télémaintenance, réalisée au sein des locaux de AlmaLaurea ou de toute société intervenant dans le cadre du traitement ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle et logique, pour assurer la conservation et l'intégrité des données traitées ;
- prendre toutes mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données traitées ;
- procéder, en fin de contrat, à la destruction des données, fichiers informatisés ou manuels, figurant sur tout support, après avoir transféré ces derniers (toutes les données, fichiers informatisés ou manuels, figurant sur tout support) à l'Université xxxxx ;
- AlmaLaurea s'engage à envoyer à l'Université xxxxx le contenu des questionnaires CAWI rempli par les enquêtes, une fois clôturée la phase de collecte des données.

#### **Article 4 : Relations de coopération entre l'Université xxxxx et AlmaLaurea**

La convention de partenariat déjà souscrite entre l'Université xxxxx et AlmaLaurea fait foi en ce qui concerne les relations de coopération entre les deux parties, y compris leurs obligations respectives, la propriété intellectuelle des livrables du projet TEMPUS ISLAH et l'éventuelle résolution des litiges.

Fait à Bologne, le

Pour l'Université xxxxx

Le Président xxxxx

Pour AlmaLaurea

Andrea Cammelli, Fondateur et Directeur